

REGLEMENT DU JEU- CONCOURS

« Quelle leçon de mode allez-vous adopter cet hiver ?»

ARTICLE 1 :

AUBADE PARIS, SA, au capital de 15 754 230 Euros, dont le siège social est situé 10, rue du Colonel Driant - 75001 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 775 695 901, et COSMOPARIS, société à responsabilité limitée au capital de 629 512 Euros, dont le siège social est situé 28, avenue de Flandre - 75019 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 352 975 056, organisent un jeu-concours conjoint intitulé « **Quelle leçon de mode allez-vous adopter cet hiver ?**», accessible via la page Facebook officielle d'Aubade <https://www.facebook.com/aubadeparis> et la page Facebook officielle de Cosmoparis <https://www.facebook.com/cosmoparis> du 02 décembre 2015 au 25 décembre 2015 inclus.

ARTICLE 2 :

Ce jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne majeure résidant en France à l'exclusion des membres des sociétés organisatrices qui s'interdisent d'y participer directement ou indirectement par l'intermédiaire notamment de leurs familles (ascendants, descendants, conjoints).

La participation à ce jeu-concours s'effectue exclusivement via la page Facebook officielle d'Aubade <https://www.facebook.com/aubadeparis> et la page Facebook officielle de Cosmoparis <https://www.facebook.com/cosmoparis>.

Toute participation sous toute autre forme est exclue.

Une même personne peut jouer plusieurs fois mais ne peut gagner qu'un seul des lots mis en jeu.

ARTICLE 3 :

Ce jeu-concours est annoncé du mercredi 02 décembre 2015 au vendredi 25 décembre 2015 sur la page Facebook officielle d'Aubade <https://www.facebook.com/aubadeparis> et sur la page Facebook officielle de Cosmoparis <https://www.facebook.com/cosmoparis> ou tout autre adresse URL, hyperlien, onglet ou bouton apposé sur un autre site et redirigeant vers la page Facebook officielle d'Aubade et la page Facebook officielle de Cosmoparis.

ARTICLE 4 :

4.1 Modalités de participation

Pour participer, le joueur doit, dans la période comprise entre le mercredi 02 décembre 2015, 16h, et le vendredi 25 décembre 2015, à 23h30 :

- Remplir le formulaire de participation comportant ses coordonnées complètes pour accéder au concours.
- Répondre aux dix (10) questions du Test de Personnalité « **Quelle leçon de mode allez-vous adopter cet hiver ?** » directement sur l'application Facebook prévue à cet effet page Facebook officielle d'Aubade (<https://www.facebook.com/aubadeparis>) ou la page Facebook officielle de Cosmoparis (<https://www.facebook.com/cosmoparis>), afin de valider définitivement sa participation.

Les dix (10) questions composant le Test de Personnalité sont les suivantes :

1. Si vous deviez choisir un des accessoires tendances de cette saison :
 - a) La cape/l'étole
 - b) La capeline noire
 - c) Le bracelet manchette
 - d) Le foulard imprimé

2. Le style qui vous définit le plus :
 - a) Casual
 - b) Sexy
 - c) Bohème
 - d) BCBG

3. Samedi soir vous ne rêvez que d'une chose :
 - a) Une soirée à la maison entre copines
 - b) Faire la fête en boîte toute la nuit
 - c) Une expo, un vernissage ou un théâtre
 - d) Un dîner aux chandelles avec votre moitié

4. Vous voulez être au top pour une soirée romantique. Vous choisissez :
 - a) L'élégance sobre : la petite robe noire, avec une veste en cuir et des bas noirs.
 - b) La fatale : la jupe crayon droite noire et un haut fluide et semi-transparent qui laisse deviner votre décolleté.
 - c) Le masculin/féminin : la petite robe en dentelle, twistée avec une veste d'homme.
 - d) La lolita : la robe aux épaules découvertes, cintrée à la taille.

5. Cet hiver, vous avez envie de :
 - a) Les couleurs pasteltes, pour adoucir votre teint.
 - b) Les couleurs chaudes, pour dynamiser votre look.
 - c) Les couleurs froides, pour leur sobriété et simplicité.
 - d) Le noir, intemporel chic et sexy, une valeur sûre.

6. Quel est votre modèle en matière de style ?
 - a) Marion Cotillard
 - b) Eva Longoria
 - c) Laetitia Casta
 - d) Victoria Beckham

7. Votre matière favorite :
 - a) Le cuir
 - b) La dentelle
 - c) Le satin
 - d) La maille

8. Quel est votre coiffure de l'hiver ?
 - a) Le chignon avec bun, chic et élégant
 - b) La tresse loose, bohème et romantique
 - c) La queue de cheval, simple et naturel
 - d) Les cheveux lâchés, wild et glamour

9. La touche de maquillage sur laquelle vous misez le plus :
 - a) Votre eye-liner

- b) Votre blush
- c) Votre rouge à lèvres
- d) Votre mascara

10. Quel compliment sur votre style préféreriez-vous entendre ?

- a) Waouh, quel sex-appeal ! (BI)
- b) Cette fille est tellement chic, elle a une classe folle.
- c) Quelle douceur ! Elle dégage un charme envoûtant !
- d) Elle est tellement sensuelle, ça en est déstabilisant !

Le joueur certifie que ses coordonnées (âge, mail, postales et téléphoniques) validant sa participation sont exactes. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation de la participation et du lot. La société se réserve le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou nuire au bon déroulement ou à la partialité de ce concours.

4.2 Sélection des gagnants

A compter du vendredi 25 décembre 2015, 23h30, toutes les participations reçues au jeu concours « Quelle leçon de mode allez-vous adopter cet hiver ? » sur la page Facebook officielle d'Aubade <https://www.facebook.com/aubadeparis> et sur la page Facebook officielle de Cosmoparis <https://www.facebook.com/cosmoparis>, respectant toutes les conditions de participation, seront recueillies pour tirage au sort. Deux (2) gagnants seront désignés par tirage au sort : un (1) parmi les participants ayant répondu au Test de Personnalité sur la page Facebook officielle d'Aubade <https://www.facebook.com/aubadeparis> et un parmi les participants ayant répondu au Test de Personnalité sur la page Facebook officielle de Cosmoparis <https://www.facebook.com/cosmoparis>. Le tirage au sort se déroulera chez Aubade Paris, 10 rue du colonel Driant 75001 Paris et sera effectué par un membre du personnel au sein du service Marketing Aubade.

La liste des deux (2) gagnants tirés au sort sera établie le lundi 28 décembre 2015.

LA LISTE DES GAGNANTS fera l'objet d'une publication sur le site www.aubade.fr, rubrique « Le Chic à la Française » ; sur le site <http://www.cosmoparis.com>, rubrique « Le Chic à la Française » ; sur la page Facebook officielle d'Aubade <https://www.facebook.com/aubadeparis> et sur la page Facebook officielle de Cosmoparis <https://www.facebook.com/cosmoparis>, à compter du lundi 28 décembre 2015..

ARTICLE 5 :

5.1 Le lot

Les deux participants sélectionnés par tirage au sort remporteront chacun un (1) des quatre (4) ensembles de produits Aubade et Cosmoparis, d'une valeur d'un montant global d'environ 400 € TTC, au choix parmi :

1 : Un soutien-gorge et une culotte de la collection Bahia Couture d'Aubade, en coloris Amour ; une pochette sac Kowen en coloris Rouge et une paire d'escarpins Gissia/Ver en coloris Rouge Cosmoparis.

2 : Un soutien-gorge et une culotte de la collection La Passagère d'Aubade, en coloris Noir ; une pochette sac Malina en coloris Noir et une paire d'escarpins Aelia/Ver en coloris Noir Cosmoparis.

3 : Un soutien-gorge et une culotte de la collection Douce Faveur d'Aubade, en coloris Retro Pink ; une pochette sac Edila en coloris Nude et une paire d'escarpins Jelissa/Ver en coloris Nude Cosmoparis.

4 : Un soutien-gorge et une culotte de la collection Neiges Brûlantes d'Aubade, en coloris Bleu Nuit ; un sac petit volume Megela en coloris Cobalt et des low boots Efi2 en coloris Noir Cosmoparis.

Pour chaque ensemble soutien-gorge et culotte Aubade, les gagnants auront le choix entre les différentes formes de soutiens-gorge (Corbeille, Balconnet, Plunge, Plunge-coque) et de culottes (Tanga, Hot Tanga, Italien, Brésilien, Culotte St-Tropez) disponibles dans la collection. Les guêpières, serre-tailles, nuisettes ou autres produits non listés ci-dessus sont exclus du lot.

Ce lot ne pourra être ni repris, ni échangé, ni faire l'objet d'un versement de sa contre-valeur en espèces. Toute contestation du lot pour quelque raison que ce soit équivaldra à un refus définitif de ce dernier.

AUBADE et COSMOPARIS se réservent le droit de substituer, à tout moment, à l'un des lots proposés un lot de nature et de valeur équivalentes.

5.2 Modalités de remise du lot au gagnant

Aubade et Cosmoparis contacteront les gagnants dans un délai maximum de (1) mois après l'annonce de celui-ci via message privée sur Facebook. Les gagnants devront alors communiquer à Aubade ou Cosmoparis, selon la page Facebook sur laquelle ils ont joué (page Facebook officielle d'Aubade <https://www.facebook.com/aubadeparis> ou page Facebook officielle de Cosmoparis <https://www.facebook.com/cosmoparis>) leur nom, prénom, adresse postale et adresse email. Aubade transmettra alors aux gagnants la liste des lots parmi lesquels les gagnants pourront faire leur sélection. Cette liste devra être renvoyée par les gagnants dans un délai maximum de (2) semaines après la prise de contact d'Aubade ou de Cosmoparis avec les gagnants ; passé ce délai, les gagnants se verront annuler leurs participations et leurs gains. Un autre tirage au sort sera effectué en l'absence de réponse du ou des gagnants par un membre du personnel au sein du service Marketing Aubade.

Les lots seront remis de la manière suivante :

Envoi par voie postale à l'adresse domicile renseignée par les gagnants lors de la prise de contact, dans un délai maximum de un (1) mois après l'annonce de celui-ci.

La société Aubade et la société Cosmoparis ne sauraient être tenues pour responsables de toute avarie, vol et perte intervenu lors de la livraison. Si le lot est non réclamé ou retourné dans les quinze (15) jours calendaires suivant sa livraison, il sera perdu pour le participant et les produits qui le composent demeureront acquis à Aubade et Cosmoparis.

ARTICLE 6 :

AUBADE et COSMOPARIS se réservent le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent jeu-concours, si les circonstances l'exigent, et notamment en cas de force majeure, sans que leur responsabilité puisse être engagée de ce fait.

En cas de nécessité, AUBADE et COSMOPARIS se réservent le droit de modifier le présent règlement.

Le cas échéant les participants en seront informés par internet.

Les modifications feront l'objet d'un avenant déposé auprès de la SCP THOMAZON BICHE, Huissier de Justice, dépositaire du présent règlement.

La responsabilité d'Aubade et de Cosmoparis ne pourra être recherchée dans le cas où les envois de participation au présent jeu-concours ne lui parviendraient pas pour une raison indépendante de sa volonté (notamment des problèmes techniques liés à la transmission par la poste et /ou Internet), ou lui parvenaient altérés.

ARTICLE 7 :

Le présent règlement peut être adressé gratuitement (au tarif lent en vigueur) à toute personne qui en fait la demande, par simple lettre portant ses noms et adresse à l'adresse suivante :

AUBADE
Jeu-concours « **Quelle leçon de mode allez-vous adopter cet hiver ?** »
SERVICE E-MARKETING
10, rue du colonel Driant - 75001 PARIS

Les demandes de remboursement liées aux services télématiques devront être adressées par courrier postal au service télématique, AUBADE, 10, rue du Colonel Driant - 75001 PARIS ou à COSMOPARIS, 28, avenue de Flandre - 75019 PARIS.

Ces remboursements portent sur les frais de connexion non forfaitaires sur Internet (www.aubade.com ou <http://www.cosmoparis.com>) seront remboursés sur simple demande accompagnée d'une copie de la ou des facture(s) justificative(s) ainsi que des informations suivantes : date, heure et durée de connexion sur le site. Le remboursement sera effectué sur la base d'une communication locale à tarif réduit, pour une durée qui ne saurait être supérieure à dix (10) minutes.

Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur.

Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte.

Les demandes de remboursement seront limitées à une seule demande par participant (même nom, même adresse).

Aucune demande de remboursement ne sera honorée passé un délai de sept (7) jours à compter de la date de clôture du jeu-concours. Toute demande de remboursement parvenue par courrier électronique ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 8 :

En participant au jeu-concours, les gagnants reconnaissent expressément et acceptent que leur noms, prénoms et villes de résidence ou pays d'origine, puissent être publiés par Aubade et Cosmoparis, pendant un an et demi, sans autre contrepartie que le prix gagné, sur quelque support que ce soit, notamment dans la presse et sur le site Internet www.aubade.com et le site internet www.aubade.com, sur la page Facebook officielle d'Aubade (<https://www.facebook.com/aubadeparis>) et sur la page Facebook officielle de Cosmoparis (<https://www.facebook.com/cosmoparis>), sur la newsletter Aubade, sur la newsletter Cosmoparis, ou sur tout autre support exclusivement dans le cadre d'actions publi-promotionnelles et/ou d'information du public concernant le présent jeu-concours ou d'autres jeu-concours similaires organisés par lesdites sociétés.

ARTICLE 9:

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront tranchées conjointement par AUBADE et COSMOPARIS, dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable serait soumis aux Tribunaux parisiens compétents.

Article 10 :

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse, adresse électronique...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix.

Ces informations sont destinées à AUBADE et COSMOPARIS, et pourront être transmises à leurs prestataires techniques et aux prestataires assurant l'envoi des prix.

En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription aux courriers électroniques d'information d'AUBADE et COSMOPARIS. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier postal à AUBADE PARIS, 10, rue du Colonel Driant - 75001 Paris ; ou à COSMOPARIS, 28, avenue de Flandre - 75019 PARIS.

Article 11 :

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse d'AUBADE (AUBADE PARIS, 10, rue du Colonel Driant - 75001 Paris) ; ou à l'adresse de COSMOPARIS (COSMOPARIS, 28, avenue de Flandre - 75019 PARIS) ; et au plus tard quatre-vingt dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris, auquel compétence exclusive est attribuée.

Le présent règlement a été déposé chez SCP THOMAZON BICHE, huissier de Justice, 156 rue Montmartre, 75002 Paris.